

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 3 - 1979



Distr.
LIMITEE

A/C.2/34/L.95
30 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 60 de l'ordre du jour

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Etats-Unis d'Amérique : amendements au projet de résolution figurant
dans le document A/C.2/34/L.77

1. Insérer, dans le préambule, un septième alinéa ainsi conçu :

"Prenant note également de l'intérêt exprimé par de nombreux gouvernements au sujet de l'utilisation possible de procédures d'évaluation de l'environnement comme mécanisme pour identifier et traiter les problèmes de l'environnement qui dépassent les frontières,"

2. Ajouter, à la fin du paragraphe 3 :

"Et à examiner la possibilité de développer l'évaluation de l'environnement pour permettre aux Etats d'évaluer les effets potentiels, de leurs activités sur l'environnement au-delà de leur territoire, notamment sur les ressources communes de l'humanité."
